



Livret 2 du casier judiciaire et poursuite judiciaire

Par **jesus01**, le **18/08/2008** à **15:59**

Bonjour, en décembre 2007, j'ai commis une connerie, j'ai volé dans un magasin pour 1200 euros (dvd et jeux), je me suis fait chopée à la sortie du magasin, en réalité cela faisait la deuxième fois que je venais et les vigiles m'avaient repéré. Ils ont directement prévenu la police et je dois passer devant le juge en septembre pour mes actes, que je regrette énormément surtout que je veux entrer dans l'armée et que je me dois d'avoir un casier vierge. La question est que je dois déposer mon dossier de candidature avant de passer devant le tribunal et que dans ce dossier je dois attester sur l'honneur que je ne fais pas l'objet d'une poursuite judiciaire. J'ai l'intention de demander au juge de ne pas inscrire sur mon livret 2 de mon casier mon acte, mais existe-t-il un moyen pour voir si une personne fait l'objet d'une poursuite judiciaire? En plus, imaginons que cela n'existe pas, quel est le délai avant que le juge efface de mon casier mon délit? Est-ce immédiat?